

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 septembre 2026

Les onze septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Etaient présents : Mmes, CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, ETCHART Véronique, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, HILLOU Hervé, LAMASOU Bernard, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard.

Avait donné pouvoir : : Mme LOQUET Patricia pouvoir à M CLAVÉ Jacques

11-09-2026-04

Date de convocation le 07/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 02
Votants : 15

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE Pascal

OBJET : DÉPART EN RETRAITE DE DEUX AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Sylvie BOUET et Madame Régine FORSANS ont fait valoir leurs droits à la retraite respectivement le 1^{er} avril 2026 et le 1^{er} juillet 2026.

Le Maire propose à l'assemblée de leur offrir un cadeau de départ afin de les remercier pour l'ensemble des années passées au service du public dans les services communaux et de leur investissement.

Le Maire propose une ouverture de compte à l'agence de voyage Salaün Holidays à Orthez pour un montant de deux mille euros chacune.

Le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif et que la délibération relative aux fêtes et cérémonies prévoit ce type de présent.

Le montant de l'enveloppe est fixé par l'assemblée à deux mille euros pour chaque agent soit une enveloppe totale de 4000€.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, décide d' :

- **ATTRIBUER** une enveloppe de quatre mille euros au total auprès d'une agence de voyage au titre de cadeau de départ en faveur de Madame Sylvie Bouet et de Madame Régine Forsans.
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents s'y afférents
- **PRECISER** que les crédits sont prévus au budget au compte 6232 nécessaire

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 064-216403964-20260925-11_09_2026_04-DE

S²LO

Pour extrait conforme.
La 1^{ère} Adjointe



Marina TEIXEIRA

M SALEFRANQUE Pascal
Secrétaire de séance